



# TRENTE ET UNIEME SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DE L'AFRIQUE CENTRALE



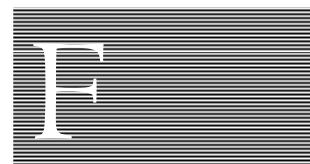
*« Développer l'Industrie Forestière pour la  
Transformation Structurelle des Economies  
d'Afrique Centrale »*



Brazzaville, République du Congo, 04 – 06 mars 2015



NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale



Distr. : GENERAL  
ECA/SRO-CA/ICE/XXXI/15/PD/01  
Janvier 2015  
Original : Français

Rapport sur la mise en œuvre des  
agendas régionaux et internationaux, y  
compris le NEPAD et les OMD:

Réalisations des OMD et les défis de  
l'Agenda de développement post 2015  
en Afrique centrale

## Table des matières

<b>Table des matières.....</b>	<b>2</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>3</b>
<b>Liste des graphiques .....</b>	<b>3</b>
<b>ABBREVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>4</b>
<b>Avant-propos.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>I. Etat de la mise en œuvre des OMD en Afrique centrale. ....</b>	<b>8</b>
1. OMD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim .....	8
2. OMD2 : Assurer une éducation primaire pour tous.....	9
3. OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes .....	11
4. OMD4 : Réduire la mortalité des enfants.....	12
5. OMD5 : Améliorer la santé maternelle.....	13
6. OMD6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, et d'autres maladies.....	14
7. OMD7 : Assurer un environnement durable .....	15
8. OMD8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.....	17
<b>II. Défis et opportunités de l'Afrique centrale à l'aube du nouvel Agenda de développement post 2015.....</b>	<b>22</b>
1. L'Agenda de développement post 2015.....	22
2. La Position Commune Africaine sur l'Agenda de développement post 2015 .....	24
<b>Conclusion .....</b>	<b>37</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>38</b>
<b>Annexe I : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe II : Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population adulte (15-49 ans) .....</b>	<b>40</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 1 .....</b>	<b>9</b>
<b>Tableau 2 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 2 .....</b>	<b>11</b>
<b>Tableau 3 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 3 .....</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 4 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 4 .....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 5 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 5 .....</b>	<b>14</b>
<b>Tableau 6 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 6 .....</b>	<b>15</b>
<b>Tableau 7 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 7 .....</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 8 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 8 .....</b>	<b>18</b>

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1 : APD nette exprimée en pourcentage du RNB cumulé des membres du CAD.....</b>	<b>19</b>
<b>Graphique 2 : APD nette reçue par les pays de la CEEAC exprimée en pourcentage de leur RNB</b>	<b>20</b>

**ABBREVIATIONS ET ACRONYMES**

<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>APSA</b>	Architecture africaine de paix et de sécurité
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CAD</b>	Comité d'Aide au Développement
<b>CEA</b>	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
<b>CEA/BSR-AC</b>	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale
<b>CEEAC :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CNULD</b>	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
<b>CUA:</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>IADM</b>	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
<b>MGF</b>	Mutilation génitale féminine
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAC</b>	Position Africaine Commune
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTE</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>R&amp;D</b>	Recherche et Développement
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>RNB</b>	Revenu National Brut
<b>STI</b>	Science, Technologie et Innovation
<b>STP</b>	République de Sao Tomé et Principe
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>UN-HABITAT</b>	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains

## **Avant-propos**

Le présent rapport porte sur la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux auxquels les pays de l'Afrique centrale ont souscrit. Il s'agit d'apprécier les efforts et les progrès en matière de développement social en Afrique centrale, tout en évaluant l'ampleur des défis y relatifs qui interpellent les États de la sous-région. L'évaluation de ces efforts et progrès est présentée annuellement au Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et se focalise particulièrement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les rapports qui ont été réalisés entre 2009 et 2011 consistaient, entre autres, en une évaluation générale des progrès vers la réalisation de tous les OMD et ne permettaient pas, par conséquent, une analyse approfondie d'un objectif en particulier. C'est pour pallier cette insuffisance qu'à partir de 2012 chaque rapport s'est appesanti sur un seul OMD tout en faisant un bref bilan des autres objectifs. Ainsi, le rapport de 2012 s'est focalisé sur l'OMD 8 portant sur la situation du partenariat mondial pour le développement. Le rapport de 2013 s'est, quant à lui, penché sur les progrès réalisés au titre de l'OMD 7 relatif à l'environnement durable. Le rapport de 2014 a porté sur l'état de mise en œuvre de l'OMD 2 visant à assurer un enseignement primaire pour tous, garçons et filles, partout dans le monde, d'ici 2015. Le rapport de cette année fait exception à la règle puisqu'aucun objectif ne sera traité en particulier. Ce choix se justifie dans la mesure où 2015 constitue la date d'échéance des OMD et l'entrée en vigueur de nouveaux objectifs pour les quinze prochaines années. Aussi le présent rapport portera-t-il sur les réalisations des OMD et les défis de l'Agenda de développement post 2015 en Afrique centrale.

## Introduction

En septembre 2000, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a abouti à la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale a pris des engagements pour faire face à la situation de plus en plus préoccupante de la pauvreté dans le monde. Cette rencontre historique visait principalement à fixer un ensemble d'objectifs de développement quantifiables et réalisables dans le temps, afin d'éliminer le fléau de la faim, de la misère et des maladies. Elle a donné lieu à l'adoption de huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<sup>1</sup>.

L'Afrique centrale à l'instar du continent a parcouru un long chemin depuis 2000 avec des avancées notables vers plusieurs des OMD. Des progrès ont été enregistrés dans certains indicateurs tels que la scolarisation primaire, la parité entre les garçons et les filles dans le niveau d'éducation primaire, la couverture vaccinale et le ralentissement de la propagation du VIH/sida. Malgré ces avancées, il reste encore beaucoup d'efforts à fournir. En effet, malgré la hausse du taux de scolarisation dans les écoles primaires, la qualité de l'éducation reste un sujet de préoccupation et les progrès réalisés en matière d'OMD liés à la santé, tels que la mortalité infantile et maternelle et l'accès à l'assainissement sont insuffisants pour atteindre ces objectifs en 2015. Réduire les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base reste également un défi majeur pour l'Afrique centrale et ces inégalités expliquent dans une large mesure la lenteur des progrès de la sous-région dans la réalisation des OMD relatifs à la santé.

En réalité, l'amélioration concrète et durable du sort des populations les plus défavorisées en Afrique centrale comme partout ailleurs dans le monde constitue encore une préoccupation majeure. Face à cette situation, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en septembre 2010 un plan d'action concret pour accélérer les progrès en vue d'atteindre pleinement les objectifs fixés. Elle a également demandé que le Système des Nations Unies continue d'éclairer le débat sur le développement, en particulier en menant des discussions internationales sur l'action en faveur du développement après 2015. A cet égard, le rapport du Secrétaire Général de l'ONU<sup>2</sup> indique que «le cadre de développement de l'après-2015 sera probablement d'autant plus efficace qu'il sera le résultat d'un processus transparent, ouvert et sans exclusion auquel participeront de multiples parties prenantes».

---

<sup>1</sup> Voir en annexe 1

<sup>2</sup> «Accélérer la réalisation des OMD : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015».

Ainsi, le discours se déplace à l'heure actuelle d'une focalisation exclusive sur la réalisation des OMD vers la réflexion et le débat sur les éléments définissant le cadre suivant : l'agenda post-2015 de développement. Il se dégage aujourd'hui dans le monde un large consensus sur la nécessité de baser ce nouveau cadre de développement sur un vaste processus de consultations auprès de différentes parties prenantes.

Dans ce contexte, les dirigeants africains ont demandé que des consultations soient entreprises entre toutes les parties prenantes afin d'identifier les priorités du continent dans ce que devra être l'agenda de développement post-2015. Ces consultations sectorielles régionales et continentales<sup>3</sup> ont abouti à l'adoption en janvier 2014 de la Position Commune Africaine sur l'Agenda de développement post 2015 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Cette position commune africaine admet comme objectif primordial l'éradication de la pauvreté et préconise de s'y atteler en favorisant la croissance inclusive et communautaire, et en relevant les capacités productives des Africains de manière à ce que ces derniers puissent valoriser durablement leurs ressources naturelles dans un environnement de paix et de sécurité.

En attendant que les dirigeants du monde adoptent les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) qui remplaceront les OMD lors du Sommet spécial sur le développement durable à New York en septembre 2015, il convient de revenir sur les facteurs de succès mais également sur les lenteurs dans l'atteinte des OMD en Afrique centrale. Aussi l'objet du rapport de cette année consiste-t-il à faire un bilan de la performance de l'Afrique centrale en matière de réalisation des OMD<sup>4</sup> en soulignant les évolutions positives mais aussi en identifiant les insuffisances dans leur mise en œuvre au cours des quinze dernières années afin de relever les défis l'agenda de développement post-2015. Outre l'introduction le rapport examinera l'état de mise en œuvre des OMD (I) et identifiera les défis et les opportunités de la sous-région à l'aube de l'Agenda de développement 2015 (II). Le rapport conclura sur les principaux enseignements tirés et la nécessité pour l'Afrique centrale de veiller à la prise en compte de ses priorités au moment de l'adoption du nouveau cadre de développement pour les 15 prochaines années.

---

<sup>3</sup> Ces consultations ont été menées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Commission de l'Union Africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le Développement

<sup>4</sup> Le présent rapport fait appel aux statistiques mises à jour et harmonisées les plus récentes issues de la Division de statistique des Nations Unies (DSNU), qui constitue l'organe officiel chargé de collecter et centraliser les données servant à évaluer les progrès vers la réalisation des OMD.



## **I. Etat de la mise en œuvre des OMD en Afrique centrale.**

Cette section examine l'état de mise en œuvre des OMD dans la sous-région à travers certaines cibles et indicateurs.

### **1. OMD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim**

En ce qui concerne l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, les progrès sont loin d'être satisfaisants au regard de la forte croissance économique enregistrée par la sous-région depuis plus d'une décennie. Mis à part le Cameroun, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe, la proportion de la population disposant d'un revenu inférieur à 1,25 dollar par jour (Tableau 1) reste supérieure à 30 % en Afrique centrale. Avec 87,7% de sa population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour, la RDC se classe parmi les quatre pays africains qui rassemblent à eux seuls près de 52 % des pauvres du continent. Cela montre clairement que pour une majorité d'habitants, la bonne performance économique de la sous-région ne s'est pas encore traduite par une amélioration du niveau de vie. Ce qui souligne également que la structure de la croissance est d'une importance capitale. Les secteurs de l'économie qui sont responsables de la croissance ont un rôle déterminant dans le processus de réduction de la pauvreté qui devrait s'en suivre. Or dans la majorité des pays d'Afrique centrale la croissance a été principalement le fait du secteur extractif, composé essentiellement d'éléments enclavés, non intégrés au reste de l'économie.

**Tableau 1 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 1**

Cibles	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de faim	
	Indicateurs	Pourcentage de la population dénutrie <sup>6</sup>	
	Pourcentage de la population disposant de moins de 1,25 dollar en parité de pouvoir d'achat (PPA) par jour <sup>5</sup>		
	<b>2001-2009<sup>7</sup></b>	<b>1991</b>	<b>2013</b>
<b>Angola</b>	43,4	63,3	18,0
<b>Burundi</b>	81,3	...	...
<b>Cameroun</b>	9,6	37,8	10,5
<b>Congo</b>	54,1	43,3	31,5
<b>Gabon</b>	4,8	11,7	5,0
<b>Guinée Equatoriale</b>	...	...	...
<b>RCA</b>	62,8	47,3	37,6
<b>RDC</b>	87,7	...	...
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	28,2	22,9	6,8
<b>Tchad</b>	61,9 <sup>8</sup>	59,1	34,8

Source : Division Statistique des Nations Unies, 22 octobre 2014

L'Afrique centrale est encore loin d'atteindre l'objectif de réduction de la faim. Les progrès obtenus sur le front de la réduction de moitié du nombre des personnes dénutries ont été lents. Toutefois l'Angola, le Cameroun le Gabon et Sao Tomé et Principe font partie des pays qui ont réduit le niveau de sous-alimentation de leur population de plus de 50 pour cent entre 1991 et 2013 (Tableau 1). Les inégalités sociales, le manque d'éducation des femmes et la faiblesse de leur statut éducatif et social sont des causes majeures de la dénutrition des enfants. Les changements climatiques ainsi que les conflits sont au nombre des facteurs ayant exercé un impact négatif sur les avancées en matière de la lutte contre la faim.

## 2. OMD2 : Assurer une éducation primaire pour tous

Les progrès les plus significatifs accomplis au titre de l'OMD 2 ont porté sur le taux net de scolarisation. Des progrès notables ont été réalisés, dans la mesure où les taux nets de scolarisation garçons et filles confondus dans le primaire ont augmenté dans tous les pays, avec des niveaux dépassant 90 % au Burundi, au Cameroun, au Congo au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe (Tableau 2). Les résultats appréciables de ces pays tiennent à la mise en œuvre de

<sup>5</sup> Dernière mise à jour 7 juillet 2014

<sup>6</sup> Dernière mise à jour 22 octobre 2014

<sup>7</sup> 2001 pour Sao Tome et Principe ; 2003 pour le Tchad ; 2005 pour le Congo et le Gabon; 2006 pour le Burundi et la RDC ; 2007 pour le Cameroun ; 2008 pour la RCA et 2009 pour l'Angola.

<sup>8</sup> Une enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad indique que la population vivant en dessous de la ligne de pauvreté nationale était de 46,7% en 2011.

politiques appropriées, à travers par exemple l'abolition des frais de scolarité au primaire au Burundi. Bien que la plupart des pays de la sous région aient enregistré des progrès notables ces dernières années, beaucoup d'entre eux ne seront pas en mesure d'atteindre l'objectif fixé. Tel est le cas de la RCA, de la RDC, de la Guinée Equatoriale et du Tchad.

**Tableau 2 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 2**

<b>Cible</b>	<b>D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</b>			
<b>Indicateurs</b>	Taux net de scolarisation dans le primaire, filles et garçons (%)		Taux d'achèvement dans le primaire, fille et garçons (%)	
	<b>1990</b>	<b>2010-2013<sup>9</sup></b>	<b>1990</b>	<b>2011-2013<sup>10</sup></b>
<b>Angola</b>	41	85,7	34,7	54,3
<b>Burundi</b>	52,8	94,1	40,6	62,2
<b>Cameroun</b>	72,0	91,5	55,6	72,8
<b>Congo</b>	90,6	91,6	60,6	73
<b>Gabon</b>	88,4	94,7	...	...
<b>Guinée Equatoriale</b>	53,1	62,2	...	54,8
<b>RCA</b>	57,5	72,2	30,2	45,3
<b>RDC</b>	56	...	45,9	72,8
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	96,6	97	77,4	104,0
<b>Tchad</b>	...	63,8	16,6	35,3

Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014 ; site web UNESCO, <http://stats.uis.unesco.org/>; Site web Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/indicator>;

En ce qui concerne les taux d'achèvement dans le primaire, les progrès, certes modestes, concernent tous les pays. Sao Tomé-et-Principe, le Congo, le Cameroun, et la RDC enregistrent les niveaux les plus élevés en termes de proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans le primaire et achevant la cinquième année, suivis du Burundi, de la Guinée Equatoriale et l'Angola. En revanche le RCA et le Tchad, avec moins de 50%, enregistrent les moins bonnes performances de la sous-région. La faiblesse du taux d'achèvement au primaire pose des interrogations sur la qualité des systèmes éducatifs qui est parfois inadapté. La qualité de l'enseignement est menacée par l'insuffisance d'enseignants qualifiés et motivés, le sureffectif des classes, l'absence de matériel et d'équipement didactique. Les premières victimes de ce décrochage sont les écoliers qui commencent très tard. Les causes de ce niveau élevé d'abandon sont multiples et comprennent entre autres la pauvreté, le sexe, l'âge, le lieu de résidence. La pauvreté est le facteur le plus déterminant de la faible scolarisation et du décrochage scolaire.

### **3. OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Concernant la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tous les pays, hormis l'Angola, ont amélioré leur indice de parité entre filles et garçons (Tableau 3) en

<sup>9</sup> 2010 pour le Burundi et le Gabon ; 2011 pour l'Angola et le Tchad ; 2012 pour le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale et la RCA ; 2013 pour Sao Tomé-et-Principe.

<sup>10</sup> 2011 pour l'Angola; 2012 pour le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale, la RCA, la RDC et le Tchad; 2013 pour Sao Tomé-et-Principe.

scolarisation primaire, avec des scores proches de 1 (Burundi, Gabon, Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe). Dans le cas du Congo où cet indice est de 1,07 les filles inscrites à l'école primaire sont plus nombreuses que les garçons.

En revanche, concernant l'autonomisation des femmes appréciée à travers l'importance de leur représentation au sein des Parlements nationaux de la sous-région, la situation est moins favorable malgré les progrès réalisés par rapport à 1990. Le tableau 3 permet de constater qu'aujourd'hui, dans aucun pays de la sous-région, le nombre de femmes au Parlement n'atteint celui des hommes. En outre, dans six pays sur les dix de la CEEAC le pourcentage des femmes au Parlement est inférieur à 20%.

**Tableau 3 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 3**

Cible	Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard			
	Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation primaire		Pourcentage des femmes aux parlements	
Indicateurs	1990	2011-2013 <sup>11</sup>	1990	2014 <sup>12</sup>
Angola	0,92	0,64	14,5	36,8
Burundi	0,80	0,99	..	30,5
Cameroun	0,86	0,88	14,4	31,1
Congo	0,94	1,07	14,3	7,4
Gabon	0,99	0,97	13,3	15,0
Guinée Equatoriale	..	0,98	13,3	24,0
RCA	0,63	0,74	3,8	12,5
RDC	0,71	0,88	5,4	10,6
Sao Tomé-et-Principe	0,91	0,98	11,8	18,2
Tchad	0,44	0,76	..	14,9

Sources : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014 ;

#### 4. OMD4 : Réduire la mortalité des enfants

En matière de réduction de la mortalité infantile, bien que des progrès aient été réalisés depuis 1990 les niveaux restent élevés dans la sous-région et s'expliquent essentiellement par la faiblesse des systèmes de santé (barrières physiques et financières pour l'accès aux services de santé essentiels, pénurie de médicaments, insuffisance de personnel de santé qualifié, etc.). Exception faite du Congo et de Sao Tomé et Principe où le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes (tableau 4) est d'environ 50 tous les autres pays

<sup>11</sup> 2011 pour l'Angola et le Gabon ; 2012 pour le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale, la RCA, la RDC et le Tchad ; 2013 pour Sao Tomé-et-Principe.

<sup>12</sup> 2014 pour tous les pays sauf la RCA (2013).

ont des taux proche voire supérieurs à 100. La plupart de ces enfants meurent de maladies aisément évitables.

Les progrès de la réduction des décès néonataux sont également insuffisants. Les causes de mortalité néonatale les plus fréquentes sont notamment les complications de la prématurité, les complications de l'état périnatal, la septicémie, la méningite et la pneumonie avant ou pendant l'accouchement.

**Tableau 4 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 4**

Cible	Réduire de deux tiers, entre 1990-2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans			
	Indicateurs		Taux de mortalité infantile (0-1 an) pour 1000 naissances vivantes	
	Taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes		Taux de mortalité infantile (0-1 an) pour 1000 naissances vivantes	
	1990	2014	1990	2013
<b>Angola</b>	225,9	167,4	133,4	101,6
<b>Burundi</b>	170,8	82,9	103,4	54,8
<b>Cameroun</b>	136,4	94,5	84,8	60,8
<b>Congo</b>	92,2	49,1	60,1	35,6
<b>Gabon</b>	92,7	56,1	60,3	39,1
<b>Guinée Equatoriale</b>	184	95,8	124,4	69,3
<b>RCA</b>	176,9	139,2	115,3	96,1
<b>RDC</b>	176	118,5	114,7	86,1
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	110,4	51	70,3	36,7
<b>Tchad</b>	214,7	147,5	115,9	88,5

Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014

## 5. OMD5 : Améliorer la santé maternelle

En ce qui concerne l'amélioration de la santé maternelle, bien que la Guinée équatoriale ait réduit son taux de mortalité maternelle de 81% depuis 1990 faisant d'elle le seul pays d'Afrique Centrale à avoir atteint l'objectif de réduction de trois-quarts du taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015, on relève encore un nombre élevé de décès maternels dans la sous-région. L'Afrique centrale abrite encore un grand nombre de pays ayant les taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés au plan mondial. En 2013, sur les 18 pays affichant les taux de mortalité maternelle les plus importants (supérieurs à 500 pour 100,000 naissances vivantes) à l'échelle mondiale, 16 se trouvaient en Afrique dont 5 en Afrique centrale (Tableau 5). Il s'agit du Tchad (980), de la RCA (880), du Burundi (740), de la RDC (730) et du Cameroun (590).

Associés aux inégalités socioéconomiques et géographiques, au manque d'accès aux accoucheurs qualifiés et aux moyens contraceptifs, et à un fort taux de natalité chez les adolescentes, ces chiffres sont plus élevés parmi les femmes pauvres et sans instruction, disposant de peu de revenus et/ou vivant dans des zones rurales isolées. Les causes les plus

fréquentes de la mortalité maternelle sont les hémorragies postnatales, les infections, la forte tension artérielle pendant la grossesse et les avortements dangereux. La plupart de ces décès pourraient être évités. Il est à noter que du point de vue du pourcentage de naissances assistées par du personnel de santé qualifié, les résultats sont meilleurs, avec des progrès constatés dans tous les pays. Ce pourcentage atteint près de 94% au Congo et dépasse 80% au Gabon en RDC et à Sao Tomé et Príncipe. L'Angola et le Tchad sont les seuls pays où les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié n'atteignent pas 50%.

**Tableau 5 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 5**

Cibles	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle			
	Indicateurs		Taux de mortalité maternelle, pour 100,000 naissances vivantes	
			Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	
	1990	2013	1990/2001 <sup>13</sup>	2007/2012 <sup>14</sup>
Angola	1400	460	22,5	47,3
Burundi	1300	740	25,2	60,3
Cameroun	720	590	60	63,6
Congo	670	410	35	93,6
Gabon	380	240	85,5	89,3
Guinée Equatoriale	1600	290	64,6	...
RCA	1200	880	44,1	53,8
RDC	1000	730	60,7	80,4
Sao Tomé-et-Principe	410	210	78,6	81,7
Tchad	1700	980	16,3	22,7

Sources : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014 ; Site web UNICEF, <http://www.childinfo.org/> ; Site web OMS, <http://www.who.int/whosis/whostat/en/>

## 6. OMD6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, et d'autres maladies

L'observation des données reportées dans le tableau 6 ci-après révèle que depuis 1990, dans l'ensemble, les pays d'Afrique Centrale ont progressé lentement en matière de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies. Les taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population âgée de 15 à 49 en 2013 ont augmenté dans tous les pays par rapport à 1990 sauf au Congo et en RDC. Toutefois en examinant les séries de données sur plus de 20 ans<sup>15</sup> ont constate que les taux de prévalence après avoir augmenté jusqu'en 2003 ont amorcé une baisse continue dans tous les pays de la sous-région. Dans l'ensemble la prévalence du VIH/sida parmi

<sup>13</sup> 2000 pour tous les pays sauf le Congo (1990), l'Angola (1996) et la RDC (2001).

<sup>14</sup> 2007 pour l'Angola ; 2009 pour Sao Tome et Principe; 2010 pour le Burundi, la RCA, la RDC et le Tchad; 2011 pour le Cameroun; 2012 pour le Congo et le Gabon.

<sup>15</sup> Voir annexe II

la population adulte d'Afrique centrale a diminué grâce à une forte volonté politique, à des interventions ciblées et à un accès accru aux thérapies antirétrovirales.

**Tableau 6 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 6**

Cibles	D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle		D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle				
	Indicateurs	Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population adulte (15-49 ans)	Taux de mortalité due au paludisme, pour 100000 habitants, tout âge	Incidence de la tuberculose, pour 100000 habitants		Taux de mortalité dû à la tuberculose, pour 100000 habitants	
1990				2012	1990	2012	1990
<b>Angola</b>	0,20	2,40	101	205	316	39	42
<b>Burundi</b>	0,30	1,00	64	162	130	23	18
<b>Cameroun</b>	1,30	4,30	65	112	238	19	29
<b>Congo</b>	4,40	2,50	104	169	381	29	42
<b>Gabon</b>	0,80	3,90	67	221	428	41	44
<b>Guinée Equatoriale</b>	...	...	69	80	139	0,0	0,0
<b>RCA</b>	3,60	3,80	115	861	367	122	50
<b>RDC</b>	1,30	1,10	107	327	327	74	54
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	0,10	0,60	43	135	93	27	16
<b>Tchad</b>	1,30	2,50	153	95	151	14	18

Source : Division Statistique des Nations Unies, janvier 2015

S'agissant du paludisme, seuls le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé-et-Principe sont parvenus à enregistrer des taux de mortalité pour 100 000 habitants inférieurs à 100 en 2012. Au Tchad, où ce taux ressort à 153 pour 100 000 habitants, les efforts à fournir pour renverser la tendance paraissent plus importants. En ce qui concerne le taux d'incidence de la tuberculose, il a augmenté dans tous les pays en 2012 en comparaison avec 1990, sauf au Burundi en RCA et à Sao Tomé-et-Principe où il s'est contracté. Au plan de la mortalité due à cette maladie, les taux se sont repliés au Burundi, en RCA en RDC et à Sao Tomé-et-Principe.

## 7. OMD7 : Assurer un environnement durable

Le tableau 7 ci-dessus montre qu'en terme de réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique appréciée à travers l'évolution de la proportion de zones forestières, les pays



d’Afrique Centrale ont fait des efforts entre 1990 et 2010, notamment au Gabon et Sao Tomé-et-Principe où cette proportion est demeurée stable à 84,5% et 28,1% respectivement et, dans une moindre mesure, au Congo et en RCA où cet indicateur ne s’est que légèrement contracté.

**Tableau 7 : Progrès dans l’atteinte de l’OMD 7**

Cibles	Intégrer les principes du développement durables dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales		Réduire de moitié, d’ici à 2015, le pourcentage de la population qui n’a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d’assainissement de base			
	Indicateurs	Zones forestières, (%) <sup>16</sup>		Proportion de la population ayant accès à une source d’eau potable (%)		Proportion de la population utilisant des infrastructures d’assainissement améliorées (%)
	1990	2010	1990 <sup>17</sup>	2012 <sup>18</sup>	1990 <sup>19</sup>	2012 <sup>20</sup>
Angola	48,9	46,9	42	54	29	60
Burundi	11,3	6,7	69	75	42	47
Cameroun	51,4	42,1	51	74	40	45
Congo	66,5	65,6	68	75	13	15
Gabon	85,4	85,4	79	92	38	41
Guinée Equatoriale	66,3	58,0	51	51	89	89
RCA	37,2	36,3	59	68	15	22
RDC	70,7	68,0	43	46	17	31
Sao Tomé-et-Principe	28,1	28,1	74	97	18	34
Tchad	10,4	9,2	40	51	8	12

Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014 ; UN-HABITAT, <http://www.unhabitat.org/stats>

Les progrès en matière d’accès à l’eau potable dans la sous-région sont notables entre 1990 et 2012. Plus de 70 % de la population dans cinq pays dont le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon et Sao Tomé et Principe utilisent des ressources améliorées d’eau potable. Le Gabon et Sao Tomé et Principe dépassent d’ores et déjà la cible continentale de 78% avec des taux de 92% et 97% respectivement. Seule la RDC ne parvient pas à couvrir 50% de la population.

<sup>16</sup> Dernière mise à jour 22 juillet 2011.

<sup>17</sup> 1990 pour tous les pays, sauf le Gabon la Guinée Equatoriale, Sao Tomé-et-Principe (1994) et le Congo (1997).

<sup>18</sup> 2012 pour tous les pays, sauf la Guinée Equatoriale (2006).

<sup>19</sup> 1990 pour tous les pays, sauf le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé-et-Principe (1994) et le Congo (1997).

<sup>20</sup> 2012 pour tous les pays, sauf la Guinée Equatoriale (2006).

En ce qui concerne la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées, elle a augmenté dans tous les pays en 2012 par rapport à 1990. Malgré ces efforts l'Afrique centrale n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la cible relative à l'assainissement. La proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées est en dessous de 50% dans tous les pays. La Guinée Equatoriale et l'Angola font exception avec une proportion de 89% et 60% respectivement. De plus, les écarts entre milieu rural et milieu urbain restent bien prononcés. Or la prévalence de la diarrhée, une des grandes causes de décès d'enfants, est étroitement liée à la qualité d'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires. Par ailleurs des problèmes d'insalubrité se posent aussi pour ce qui est du ramassage et du traitement des ordures ménagères et de certains déchets toxiques. Les résidus polluants sont souvent déversés dans les cours d'eau.

#### **8. OMD8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.**

Des progrès ont été enregistrés au titre de l'OMD 8 en matière de traitement de la dette extérieure (tableau 8). L'accession du Congo et de la RDC au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PTTE) en 2010 constitue un motif de satisfaction, après le Cameroun en 2006, Sao Tomé-et-Principe en 2007 ainsi que le Burundi et la RCA en 2009. En effet, leur passage au point d'achèvement a fait augmenter le nombre de pays qui, en Afrique Centrale, bénéficient d'allègements de leur dette extérieure, non seulement au titre de l'initiative PPTTE mais aussi dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale (IADM). L'autre pays concerné par l'initiative PPTTE est le Tchad qui, après avoir atteint le point de décision en 2001, n'a pas encore atteint le point d'achèvement.

**Tableau 8 : Progrès dans l'atteinte de l'OMD 8**

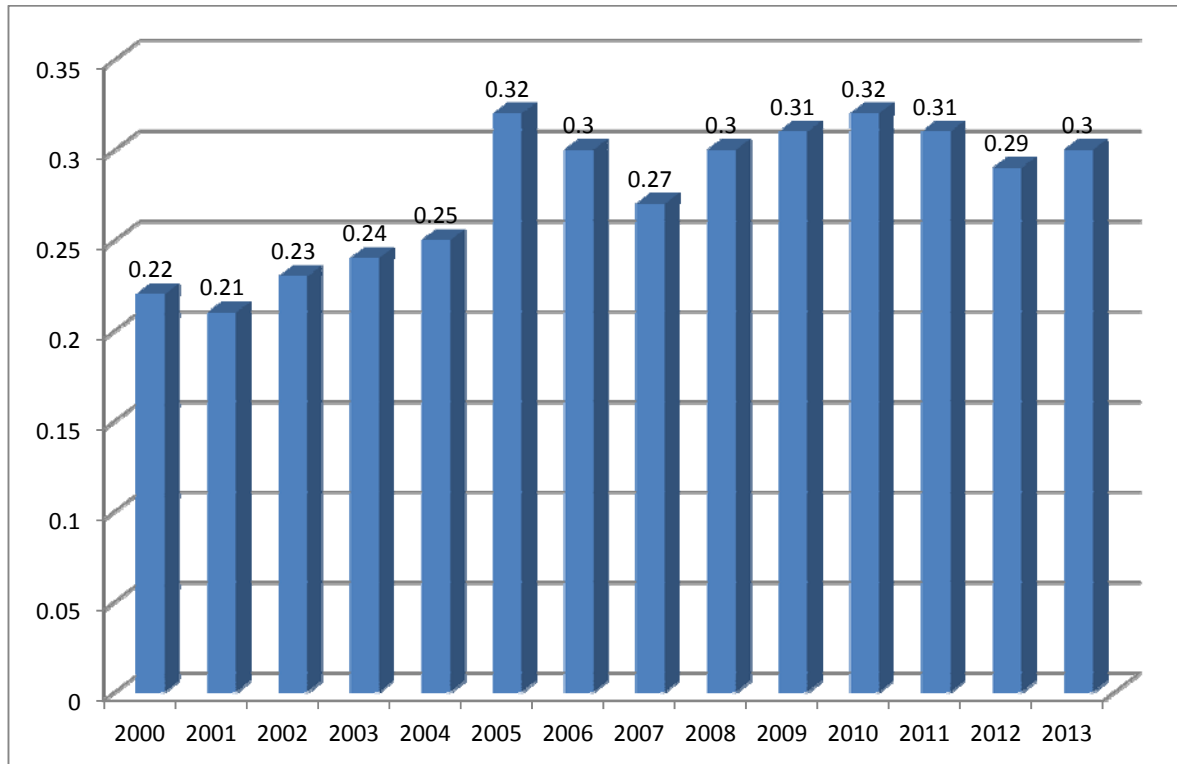
Cibles	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous			
		Abonnement à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants		Nombre d'utilisateurs d'internet, pour 100 habitants	
Indicateurs	Nombre de points de décision et points d'achèvement (cumulatif) atteints dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	1990	2013	1990	2008
	2012				
Angola	...	0,00	61,87	0,00	19,10
Burundi	Point d'achèvement	0,00	24,96	0,00	1,30
Cameroun	Point d'achèvement	0,00	70,39	0,00	6,40
Congo	Point d'achèvement	0,00	104,77	0,00	6,60
Gabon	...	0,00	214,75	0,00	9,20
Guinée Equatoriale	...	0,00	67,47	0,00	16,40
RCA	Point d'achèvement	0,00	29,47	0,00	3,50
RDC	Point d'achèvement	0,00	43,70	0,00	2,20
Sao Tomé-et-Principe	Point d'achèvement	0,00	64,94	0,00	23,00
Tchad	Point de décision	0,00	35,56	0,00	2,30

Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014

En ce qui concerne la téléphonie mobile, cette dernière a connu une forte expansion en Afrique centrale notamment au cours des quinze dernières années. Le téléphone mobile a supplanté de facto le téléphone fixe dont le marché reste stagnant depuis plusieurs années. Le téléphone portable est devenu plus prisé et accessible que le téléphone fixe, grâce à son moindre coût et à sa commodité. C'est un outil de désenclavement des zones non desservies et un outil de communication de base. Au-delà des avantages en coût et en commodité que présente le portable par rapport au téléphone fixe, les utilisateurs sont intéressés par les possibilités de réseautage et les multiples innovations technologiques intégrées aux téléphones portables. Grâce à ces technologies, le téléphone portable offre la possibilité de promouvoir le développement économique aussi bien que le progrès social. Au niveau des pays individuels, ce taux est supérieur à 100% au Gabon et au Congo, avec un taux de pénétration en 2013 de 215 abonnements pour 100 habitants et 105 abonnements pour 100 habitants respectivement (Tableau 8). L'interprétation de ces résultats doit toutefois tenir compte du fait que, dans la sous-région, il n'est pas rare qu'un individu dispose de plus d'un téléphone portable et soit abonné auprès de plusieurs opérateurs.

Pour ce qui est de l'aide publique au développement (APD) nette exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB) cumulé des membres du Comité d'aide au développement (CAD) elle a représenté 0,32 % en 2010, s'établissant ainsi au niveau record atteint en 2005 (graphique 1). L'APD nette a ensuite amorcé une baisse en s'établissant pour 2011 et 2012 à 0,31% et 0,29% respectivement. C'était la première fois depuis 1997 que l'APD baissait pendant deux années consécutives. Le recul de l'APD en 2012 a été causé tout particulièrement par une diminution de l'APD bilatérale. En outre, l'octroi d'APD de la grande majorité des nations de l'OCDE aux nations en développement est toujours très inférieur à la cible de 0,7% du RNB que les pays de l'OCDE s'étaient engagés à atteindre au plus tard en 2015<sup>21</sup>. Les chiffres les plus récents montrent qu'en 2013 l'APD nette a augmenté par rapport à 2012 en s'établissant à 0,3% du RNB cumulé.

**Graphique 1 : APD nette exprimée en pourcentage du RNB cumulé des membres du CAD**

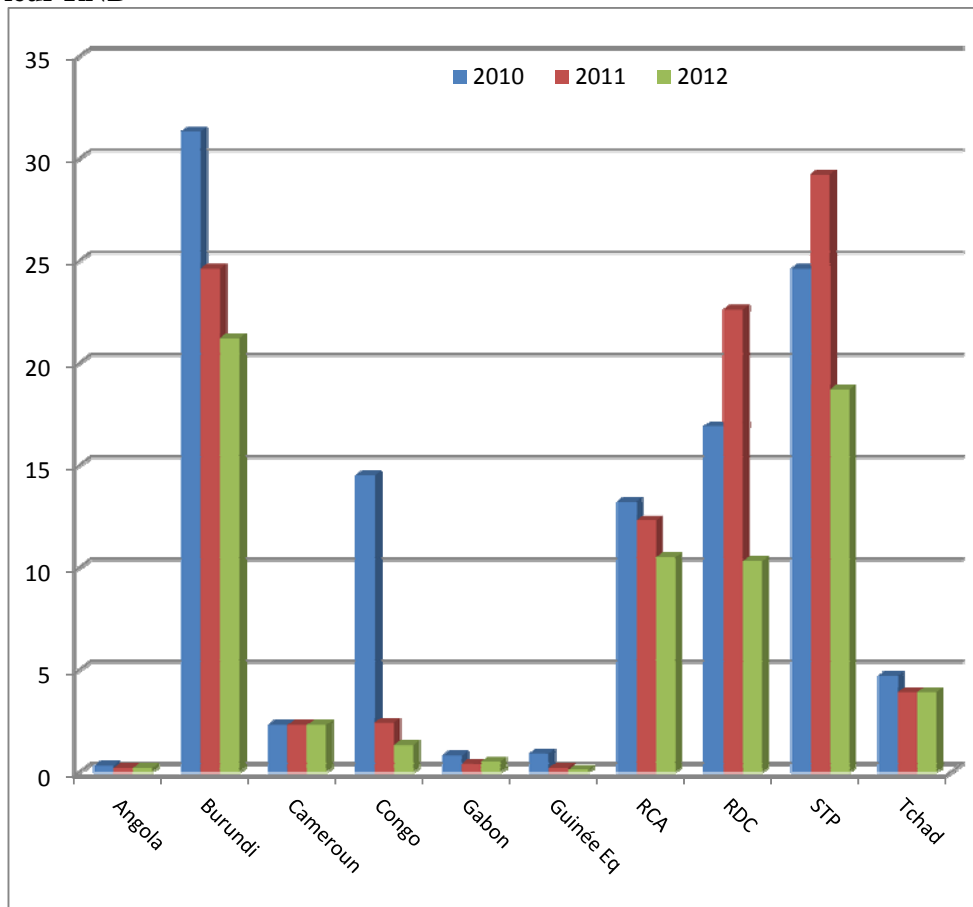


Source : OCDE 2015 : <http://data.oecd.org/oda/net-oda.htm>

<sup>21</sup> En réalité, ces pays sont pour la plupart loin de cette cible. Le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède sont les seules exceptions, car ces pays ont déjà dépassé la cible de 0,7%.

Bien que l’Afrique centrale soit un destinataire prioritaire de l’APD octroyée par les pays du CAD, l’APD nette reçue par les pays de la CEEAC exprimée en pourcentage de leur RNB a diminuée entre 2010 et 2012 (graphique 2).

**Graphique 2 : APD nette reçue par les pays de la CEEAC exprimée en pourcentage de leur RNB**



Source : OCDE 2015 : <http://data.oecd.org/oda/net-oda.htm>

À moyen terme, l’on peut s’attendre à voir l’APD destinée à l’Afrique centrale continuer de baisser, à moins que les pays membres de l’OCDE ne prennent des mesures fermes pour combler l’écart entre leurs engagements au titre de l’APD et les décaissements réellement effectués. Cependant, cela n’est guère probable dans un avenir proche, compte tenu de la lente reprise des économies européennes au sortir de la crise de l’endettement.

À quelques mois de l’échéance 2015, force est de constater que les progrès enregistrés dans la réalisation des OMD en Afrique centrale sont non seulement insuffisants malgré des évolutions positives, mais aussi que le bilan varie d’un pays à l’autre et d’un objectif à l’autre. Les difficultés éprouvées par l’Afrique Centrale pour concilier les exigences de

croissance économique et celles du développement social soulignent la nécessité d'aller au-delà des OMD, et de relever les défis d'un développement durable et plus inclusif.

## **II. Défis et opportunités de l’Afrique centrale à l’aube du nouvel Agenda de développement post 2015**

Malgré la conclusion des OMD à la fin de l’année 2015, de nombreux objectifs restent à réaliser pour améliorer durablement le bien-être des populations d’Afrique centrale. Ces objectifs non réalisés constituent des défis mais également des opportunités que les pays d’Afrique centrale ont saisies à travers leur participation aux discussions actuelles relatives au nouvel **Agenda de développement post 2015** en cours d’élaboration et la prise en compte de leurs priorités telles qu’identifiées dans la **Position Commune Africaine sur l’Agenda de développement post 2015**.

### **1. L’Agenda de développement post 2015**

#### **a) « L’avenir que nous voulons »**

Lors du Sommet 2010 sur les OMD, les États Membres de l’ONU ont pris des mesures pour promouvoir le programme de développement au-delà de 2015. En juin 2012, à Rio +20, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres de l’ONU ont adopté le rapport intitulé « L’avenir que nous voulons », présenté par le Groupe de travail des Nations Unies sur le Programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015. Ce rapport appelle à une approche de politique intégrée afin d’assurer un développement économique inclusif, un développement social inclusif et la durabilité de l’environnement dans le cadre d’un programme de développement qui répond aux aspirations de tous les peuples. Tout en conservant la force des OMD avec leurs objectifs et cibles concrètes, ce rapport identifie de nouveaux objectifs qui doivent répondre à quatre dimensions clés à travers une approche globale. Ces quatre dimensions sont pertinentes pour l’Afrique centrale et incluent : (i) le développement social inclusif, (ii) la durabilité environnementale, (iii) le développement économique inclusif, et (iv) la paix et la sécurité.

#### **i. Le développement social inclusif**

La garantie des droits des populations à la santé et à l’éducation, notamment par l’accès universel à des services de santé et d’éducation de qualité est primordiale pour le développement social inclusif : ce devrait être un élément essentiel de la vision d’après 2015. Des investissements suffisants dans ces domaines seront nécessaires pour atteindre les OMD non réalisés, faciliter la croissance économique et la création d’emplois durables et réduire les écarts en matière de capacités humaines qui aident à perpétuer les inégalités et la pauvreté d’une génération à l’autre.

## **ii. La durabilité environnementale**

Les priorités immédiates en matière de préservation de la durabilité environnementale comprennent la stabilisation du climat, la prévention de la dégradation des terres et de la surexploitation des ressources en eau, la gestion des ressources naturelles de façon durable et la protection de la base de ressources naturelles, y compris la biodiversité.

## **iii. Le développement économique inclusif**

Le développement durable nécessite une croissance économique stable, équitable et inclusive, basée sur des modes de production et de consommation durables. L'inclusivité est plus qu'une simple perspective favorable aux pauvres. Elle implique l'universalité et est axée non seulement sur ceux que l'on définit comme pauvres, mais également sur les populations vulnérables exposées à la précarité et à la pauvreté. Il s'agit d'un concept dynamique, car certaines personnes peuvent sortir de la pauvreté, mais rester encore vulnérables. Il faudra une approche large des politiques macro-économiques : une approche qui associe les impératifs de la stabilité macro-économique et de la durabilité financière avec des politiques plus larges de développement structurel, permettant la création d'emplois productifs et de travail décent, une réduction de la pauvreté et des inégalités, une croissance économique à faible teneur en carbone, économe en ressources et à faible production de déchets, ainsi que la protection du bien-être.

## **iv. La paix et sécurité**

La paix et la sécurité sont cruciales pour le développement et en sont une composante majeure. L'expérience montre que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, non seulement dans des secteurs touchés par des conflits armés, où la restauration de la paix et de la sécurité est un impératif primordial, mais dans toutes les sociétés, et notamment celles où existent des niveaux importants et souvent des formes multiples et cachées de violences et d'injustice.

### **b) Consultations nationales en Afrique centrale**

Pour favoriser une conversation mondiale inclusive, le Groupe de travail des Nations Unies sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 a coordonné en 2012 et 2013 des consultations nationales en vue de l'identification des priorités devant faire partie de l'Agenda de développement post-2015. Sept pays d'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, RCA, RDC et Tchad) ont ainsi été sélectionnés comme pays pilotes pour contribuer à cette réflexion visant à engager le monde sur la voie d'un développement accéléré et



durable. Ce processus a offert à l'ensemble des parties prenantes (le Gouvernement, la société civile, les populations à la base, les partenaires au développement) l'opportunité et la responsabilité collective de contribuer à la construction d'une nouvelle ère de prospérité partagée et de développement inclusif et durable tel que souhaité par le Secrétaire général des Nations Unies.

Ces consultations nationales ont été complétées par onze consultations thématiques au niveau continental. Organisées conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Commission de l'Union Africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le Développement, les consultations thématiques ont permis de guider la réflexion sur la façon d'inclure les questions émergentes et urgentes dans le programme de développement pour l'après-2015. Les onze thématiques sont:

- Conflit et vulnérabilité ;
- Education
- Durabilité de l'environnement
- Gouvernance
- Croissance et emploi
- Santé
- Famine, sécurité de l'alimentation et de la nutrition
- Inégalités
- Dynamique de la population
- Energie
- Eau

Ces consultations thématiques ont confirmé que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et l'environnement restaient des priorités pour les pays africains. En outre, les parties prenantes ont émis le souhait d'une croissance inclusive qui crée des emplois et des opportunités de subsistance, en particulier pour la jeunesse africaine. Elles ont identifiés la transformation structurelle de l'économie, le développement humain, le financement et les partenariats, la technologie et l'innovation comme les domaines prioritaires pour répondre à ces défis dans le programme post-2015 de développement.

## **2. La Position Commune Africaine sur l'Agenda de développement post 2015**

La Position Commune Africaine (PCA) sur l'Agenda de développement post 2015 a été adopté en janvier 2014 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union. Cette position commune africaine est le résultat des différentes consultations sectorielles régionales et continentales

identifiées précédemment. Ce document souligne l'engagement de l'Afrique à s'atteler aux travaux inachevés au titre des OMD en accordant la priorité aux résultats susceptibles de faire passer le continent de statut de région en développement à celui de pôle de croissance mondiale. L'objectif immédiat de la PCA qui a été présentée à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, est d'orienter les négociations de l'Afrique sur le programme de développement devant être mis en œuvre après 2015. Elle admet comme objectif fondamental l'éradication de la pauvreté et recommande de s'y atteler en privilégiant une croissance inclusive, et en relevant les capacités productives des Africains de manière à ce que ces derniers puissent valoriser durablement leurs ressources naturelles dans un environnement de paix et de sécurité. La PCA repose ainsi sur les six piliers suivants : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité ; et (vi) financement et partenariats.

#### **a) Transformation économique structurelle et croissance inclusive**

La vision d'avenir que l'Union africaine cultive pour l'Afrique à l'horizon 2063 est celle d'un continent unifié, pacifié et prospère, la prospérité étant envisagée en termes de relèvement de l'ensemble des pays africains du statut de pays à revenu faible à celui de pays à revenu intermédiaire. Ce processus nécessitera des niveaux élevés et soutenus de croissance participative et inclusive. En outre, la croissance devra être durable pour que les prochaines générations puissent en bénéficier.

La transformation structurelle a le potentiel d'accroître les opportunités d'emploi décent par la création de chaînes de valeur reposant sur les principaux produits primaires des pays et l'établissement de liens entre les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Grâce au processus de valorisation et d'amélioration des produits, la transformation structurelle accroît la valeur des productions locales et les revenus des pays producteurs. En outre, en facilitant la diversification des exportations, elle renforce la résilience aux chocs externes, accélère la croissance et réduit la volatilité de la croissance (Mobarak, 2005 ; Moore et Walkes, 2010 ; Elhiraika et al, 2014).

Bon nombre des pays africains exportateurs de matières premières et/ou de produits primaires restent au plus bas des chaînes mondiales de valeur, car les avantages qu'ils tirent de leurs exportations sont marginaux. Par exemple, il est bien connu que le prix de vente au détail du café torréfié et moulu revient à 90 pour cent au pays consommateur. De manière similaire, la valeur

au détail d'un diamant poli est trois fois supérieure à celle de la pierre brute, ce qui renforce le besoin d'encourager la transformation structurelle (Armah, 2013).

Une croissance économique solide sans développement industriel et sans transformation structurelle simultanés est exposée à un risque croissant résultant de la fluctuation des prix et des divers chocs externes auxquels les produits primaires sont exposés. En outre, l'exclusivité peut être menacée lorsque la croissance économique est exclusivement alimentée par des produits primaires. En effet, l'extraction des produits pétroliers et miniers, par exemple, est une activité à forte intensité de capital, mais qui n'apporte qu'une contribution limitée à la création d'emplois (Armah, 2013).

Bien que la récente performance de la croissance africaine soit remarquable, ses effets sur la réduction de la pauvreté, les moyens de subsistance et l'accès aux opportunités économiques et sociales et aux services ne répondent pas aux aspirations des populations. La croissance récente de l'Afrique n'a pas induit de création d'emplois décents en nombre suffisant, en faveur des jeunes. Cette croissance reste extrêmement vulnérable aux chocs externes, tels que les aléas climatiques et la volatilité des cours mondiaux des matières premières, en raison de la dépendance du continent à l'égard de l'agriculture et des produits primaires pour ses résultats.

La poursuite de la transformation économique structurelle en faveur d'un développement inclusif implique que soient abordés les défis suivants:

- i. *Croissance inclusive qui réduit les inégalités* : il est primordial de réduire les inégalités, car en général, celles-ci sapent le potentiel productif des groupes marginalisés et prive la société de leur pleine contribution. En outre les inégalités menacent la cohésion nationale, favorisent les troubles sociaux et créent un climat d'insécurité.
- ii. *Agriculture viable, autosuffisance alimentaire et nutrition* : l'amélioration de la productivité agricole est essentielle à la réussite d'un programme de transformation. Un secteur agricole modernisé et diversifié accroît la productivité agricole et assure la pérennité de la chaîne de valeur agro-industrielle en garantissant un approvisionnement prévisible en matières premières. L'agriculture durable réduit les pénuries alimentaires et conduit à l'autosuffisance alimentaire

et à une alimentation suffisante, et cette dernière améliore à son tour la santé et la productivité de la main-d'œuvre.

- iii. *Diversification, industrialisation et valorisation des produits* : Pour créer des économies plus résilientes et des emplois décents, il est nécessaire de promouvoir une économie intégrée, qui favorise les synergies et les liens intersectoriels par la diversification, l'industrialisation et la valorisation des produits.
- iv. *Développement des services* : Le secteur des services influence la production manufacturière en la soutenant sur le plan des finances, de la logistique, des transports, de la communication et du marketing. Ainsi, il est indispensable de développer le secteur des services pour générer des emplois décents tout en optimisant et en modernisant les secteurs industriel et agricole.
- v. *Développement des infrastructures* : Le manque considérable d'infrastructures en Afrique se traduit par des coûts de production et de transaction élevés et par la faible compétitivité des entreprises. Les insuffisances infrastructurelles ont également un impact négatif sur les flux d'investissement étranger direct vers le continent. La mise en place d'infrastructures fiables dans les zones rurales et urbaines, axées sur les transports terrestre, maritime et aérien ainsi que sur les installations de stockage, l'eau potable et l'assainissement, l'énergie, la gestion des déchets et l'informatique peut faciliter le commerce intra-africain ainsi que l'intégration régionale et continentale, et améliorer ainsi les opportunités, les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté.

#### **b) Science, technologie et innovation (STI)**

L'Afrique est actuellement confrontée à de nombreuses difficultés dans le domaine de la STI, ce qui a eu une incidence sur la capacité du continent à atteindre les OMD ainsi que son programme de transformation structurelle, entre autres. L'une de ces difficultés est posée par la limitation des investissements au profit de la STI et son financement en Afrique.

D'autres défis importants restant à relever comprennent le faible niveau de développement, de transfert et d'utilisation des technologies, l'insuffisance des capacités technologiques et le manque d'intérêt accordé aux sujets techniques tels que l'ingénierie et les mathématiques dans l'enseignement et les programmes d'études.

L'Afrique reste à la traîne en matière d'adoption et d'utilisation des technologies appliquées au secteur agricole et aux engrais. Or des améliorations apportées secteur agricole résultant d'un renforcement des initiatives et des politiques STI peuvent contribuer à favoriser la création d'emplois et la croissance inclusive.

La promotion de la STI en Afrique doit passer par es actions prioritaires suivantes :

- i. *Renforcement des capacités technologiques en vue de la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique* : l'amélioration du développement, du transfert et de la diffusion de la technologie et de l'innovation est d'une importance cruciale dans le soutien à la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique. L'accès accru aux financements favorisant les innovations technologiques africaines et les technologies respectueuses de l'environnement, l'amélioration de l'utilisation et de l'accès aux technologies de l'information ainsi que le renforcement de la dimension scientifique et technologique des programmes éducatifs constituent des ingrédients essentiels de promotion de la transformation structurelle des économies africaines.
- ii. *Création d'un environnement propice à l'innovation* : une culture de l'innovation doit être promue aux niveaux national, régional et sous-régional, et un financement adéquat doit être consacré à la science, à la technologie, à la recherche et à l'innovation. La mise en place d'institutions africaines de droits de propriété efficaces et la promotion d'une plus grande collaboration parmi les pays africains en matière de questions relatives à la STI sont cruciales pour créer un environnement favorisant le développement de la STI.
- iii. *Renforcement de l'appui à la recherche et développement (R&D)*: L'inclusion totale de la R&D dans les systèmes d'éducation et de formation peut permettre aux pays africains de fournir à leur main-d'œuvre des compétences et des connaissances qui présentent un intérêt pour la transformation économique. Une plus grande attribution des ressources à la recherche scientifique et au développement technologique, l'octroi d'avantages économiques et juridiques permettant aux entreprises privées d'adopter et d'utiliser des nouvelles technologies, des réglementations en matière d'acquisition de nouvelles technologies ainsi que des réglementations s'appliquant à la recherche et aux

innovations sont également critiques pour appuyer la mise en œuvre du programme de transformation de l’Afrique.

- iv. *Utilisation optimale des technologies spatiales et géospatiales* : Des investissements supplémentaires et un engagement politique renouvelé sont nécessaires pour développer le potentiel des technologies spatiales et géospatiales en matière de développement économique, notamment au moyen de la promotion du développement des ressources humaines.

### **c) Développement axé sur l’être humain**

Au cours des quinze dernières années l’Afrique a enregistré une croissance économique soutenue qui a classé la région parmi celles qui connaissent la croissance la plus rapide au monde. Malgré cette performance économique, il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation sociale des personnes. Près de 50% des habitants d’Afrique Australe, Centrale, de l’Est et de l’Ouest vivent avec moins de 1,25 dollar par jour.

La réussite de la transformation économique exige une main-d’œuvre en bonne santé munie de connaissances et de compétences lui permettant de générer une forte productivité et de stimuler les innovations dans les domaines des technologies, des procédés, des produits et des services. Les dirigeants africains sont conscients du fait que le développement durable, résilient et équitable peut uniquement être garanti lorsque les personnes sont à la fois les moyens et la finalité du processus de croissance économique, particulièrement lorsque la contribution potentielle des femmes et des jeunes peut se réaliser pleinement. Ils reconnaissent qu’investir dans les enfants, les jeunes, les femmes et d’autres groupes vulnérables décuple toujours le développement, avec des retombées positives sur tous les secteurs de l’économie et de la société. Ils ont également conscience du fait que l’Afrique doit s’engager dans un développement transformatif, inclusif et durable qui réduit la pauvreté liée au revenu, crée des emplois décents, améliore l’accès aux services sociaux, réduit l’inégalité, utilise de manière responsable le patrimoine mondial et promeut la résilience aux dangers climatiques.

Les principaux domaines d’intervention qui permettront de réaliser cet objectif sont les suivants :

- i. *L’éradication de la pauvreté* : la PCA s’engage à promouvoir l’autonomisation de toutes les personnes, y compris celles qui vivent dans des conditions de vulnérabilité (notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les populations rurales, les personnes déplacées et les

migrants) au moyen d'une croissance inclusive qui crée des emplois décents, améliore l'accès à la protection sociale et veille à ce qu'aucune personne ne continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté.

- ii. *L'éducation et le développement du capital humain* : les dirigeants africains envisagent d'atteindre l'excellence en matière de développement des capacités de ressources humaines au moyen de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation en investissant dans les infrastructures d'enseignement ; en accroissant l'utilisation des TIC ; en assurant des taux d'achèvement supérieurs ; en renforçant les programmes techniques et professionnels ; en promouvant l'enseignement préscolaire, l'éducation des adultes et l'enseignement supérieur ; et en améliorant la qualité et les conditions des services des éducateurs et des formateurs.
- iii. *L'accès universel et équitable à des soins de santé de qualité* : La PCA comporte des engagements visant à améliorer l'état de santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des personnes se trouvant dans des conditions de vulnérabilité, tels que les jeunes, les chômeurs et les personnes handicapées : en réduisant l'incidence des maladies transmissibles, des maladies non transmissibles et des maladies émergentes ; en mettant fin à l'épidémie de VIH/SIDA, TB et paludisme; en réduisant la malnutrition; et en améliorant l'hygiène et l'assainissement. À cet égard, des mesures nécessaires seront prises pour assurer l'accès universel et équitable à des soins de santé de qualité, y compris l'accès universel à l'ensemble des droits en matière de santé reproductive et sexuelle, et notamment de planification familiale.
- iv. *L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* : à cet égard les dirigeants africains envisagent de prendre des mesures pour : améliorer la mobilité professionnelle des femmes et éliminer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes ; permettre aux femmes d'accéder aux terres et à d'autres actifs productifs et d'en devenir propriétaires, et d'accéder aux services de crédit et de vulgarisation, et à la formation ; éliminer toutes formes de violence à l'encontre des femmes et des enfants et les pratiques néfastes, telles que la mutilation génitale féminine (MGF) et le mariage précoce ; et éliminer la discrimination sexiste dans les processus de prise de décisions politique, économique et publique. En outre, les capacités des femmes africaines, notamment leurs

compétences en matière de leadership et de médiation, seront renforcées afin de les aider dans le rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la prévention et de la résolution des conflits, de la médiation et des efforts de consolidation de la paix, ainsi que dans la reconstruction des sociétés au sortir de conflits.

- v. *La dynamique de la population au service du développement* : des politiques en matière d'aménagement rural et urbain seront mises en place afin de fournir des services adéquats, équitables et de qualité à toutes les tranches d'âge. Les principaux objectifs prioritaires seront de s'atteler aux écarts entre les zones rurales et urbaines, de répondre aux besoins des personnes âgées et des jeunes, et d'éliminer la traite des êtres humains. La mise en œuvre d'un tel plan devra prendre en compte les besoins de tous les citoyens et sera facilitée par la disponibilité de données opportunes, de qualité et désagrégées et de statistiques visuelles.
  
- vi. *La mobilisation des jeunes Africains*: l'augmentation de la population jeune de l'Afrique doit être mise à profit sous la forme de dividendes démographiques en mettant en place des politiques et des stratégies qui : renforcent les compétences et les capacités en matière d'entrepreneuriat ; facilitent l'accès des jeunes aux services financiers ; font la promotion des emplois décents ; accroissent l'accès aux services de conseil aux entreprises et les facilités de crédit ; promeuvent la participation aux processus de prise de décisions ; et soutiennent l'initiative de l'UA visant à créer un cadre continental sur les dividendes démographiques.
  
- vii. *L'amélioration de l'accès à des établissements humains viables* : le rythme rapide d'urbanisation en Afrique souligne le besoin d'infrastructures et d'installations fiables permettant d'assurer une meilleure qualité de vie. Pour ce faire, les infrastructures urbaines doivent être développées et une approche planifiée de l'urbanisation rapide et de l'émergence de nouvelles villes doit être élaborée. En outre, l'aménagement rural et urbain doit être promu. Il s'agira notamment : de multiplier les logements décents et bon marché ; d'améliorer les services d'hygiène et d'assainissement ; de promouvoir l'accès aux installations sociales et économiques dans les établissements humains ; et d'accroître l'efficacité des



installations et des infrastructures physiques et leur utilisation, y compris en matière de gestion des déchets, de transport et d'énergie.

**d) Viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles**

La viabilité environnementale permet d'assurer la conservation et la gestion des ressources non renouvelables d'une façon qui garantit l'égalité intergénérationnelle (CUA, 2014). Vu que l'exploitation des ressources naturelles en Afrique ne s'est pas souvent traduite par de la valeur ajoutée, la création d'emplois et le développement économique, une gestion efficace des ressources du continent est essentielle (CEA, 2012).

Les multiples facettes des conséquences des changements climatiques ont été observées dans de nombreux pays d'Afrique. Les changements climatiques ont des effets négatifs sur l'économie globale et constituent une grande menace pour la sécurité alimentaire, la disponibilité en eau et la biodiversité.

Afin de créer un équilibre entre le besoin de relever les défis liés au changement climatique et celui d'assurer la croissance et le développement, la communauté mondiale a adopté un certain nombre d'initiatives. L'une de ces initiatives, « Économie verte », défend l'idée selon laquelle la viabilité environnementale doit faire partie intégrante des objectifs visant à assurer une croissance économique pérenne et l'inclusion sociale.

La PCA admet que les questions environnementales et le changement climatique constituent des défis économiques à relever à travers les mesures suivantes :

- i. *Amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité* : la PCA suggère qu'en Afrique, les ressources naturelles et minérales, les biodiversités, les terres et la mer soient exploitées de manière durable, d'une façon qui favorise le programme de transformation structurelle et permette de s'assurer que les avantages de ces ressources sont équitablement partagés entre les individus en fonction de leur âge, de leur sexe et des générations auxquelles ils appartiennent. Elle préconise également la R&D, l'innovation technologique et les partenariats public-privé pour garantir l'ajout de valeur aux ressources naturelles de l'Afrique.
- ii. *Garantie d'un accès à l'eau pour tous* : la PCA plaide particulièrement en faveur de l'accès durable, universel et fiable à l'eau potable salubre dans les zones

urbaines et rurales : en améliorant la protection et la gestion judicieuse des ressources en eau afin de préserver la qualité de l'eau et garantir l'accès à ces ressources pour toutes les utilisations ; en assurant la conservation efficace et la gestion des bassins hydrographiques ; en minimisant les rejets d'eau résiduaire ; en améliorant les systèmes de gestion des eaux usées et de la qualité de l'eau ; et en améliorant les services d'hygiène et d'assainissement dans les zones rurales et urbaines.

- iii. *Réponse adaptée au changement climatique* : les dirigeants africains approuvent entièrement les conclusions de la Conférence Rio+20 et se sont engagés à : minimiser le déboisement, la désertification et la pollution, promouvoir le reboisement et réduire l'érosion des sols, améliorer la gestion des sols, favoriser les énergies renouvelables, promouvoir l'efficacité dans la production, la consommation et le recyclage de l'énergie, et mettre en œuvre de façon efficace le Protocole de Kyoto.
- iv. *Nécessité de relever les défis de la désertification, la dégradation et l'érosion des sols, les inondations et la sécheresse* : la PCA, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), reconnaissent l'urgence d'enrayer la dégradation des terres, l'érosion des sols et la désertification, ainsi que de fournir un soutien adéquat, notamment en mobilisant des ressources financières prévisibles, suffisantes et opportunes, afin de permettre aux pays en développement, notamment en Afrique, de relever ces défis.
- v. *Réduction et gestion des risques de catastrophes naturelles* : la PCA s'engage à renforcer les capacités pour anticiper et réagir aux catastrophes de façon adéquate et réduire leur impact sur les personnes vivant dans des conditions de vulnérabilité, développer et soutenir les systèmes d'alerte rapide, et accroître l'aide offerte en cas de perte ou de dégâts suite à des catastrophes climatiques.

#### e) **Paix et sécurité**

La paix et la sécurité sont des facteurs déterminants de la croissance et du développement. L'absence d'objectifs et de cibles clairement définis portant sur la paix et la sécurité a été mentionnée comme l'une des grandes faiblesses des OMD. Les conflits et l'insécurité créent des défis par-delà les frontières et peuvent prendre des dimensions régionales et mondiales. Un

conflit dans un pays ne déstabilise pas seulement les pays voisins, mais crée également des situations dans lesquelles se multiplient les activités illicites. La paix et la sécurité sont les biens publics les plus importants, et il est largement reconnu qu'il ne peut y avoir de développement sans paix. L'absence de conflits et de violences est à juste titre une importante considération pour le développement, mais la paix appuie également la réalisation d'autres objectifs mondiaux de développement, notamment l'éradication de la pauvreté, le développement socio-économique et l'égalité entre les sexes.

Garantir la sécurité individuelle, mettre un terme aux conflits et consolider la paix sont des éléments essentiels d'une bonne gouvernance en faveur du développement durable. Pour atteindre les objectifs de développement, il est indispensable de promouvoir la paix et la sécurité et de prendre des mesures qui favorisent, renforcent et soutiennent la paix et la sécurité grâce aux mesures suivantes :

- i. *Lutte contre les causes profondes des conflits* : la pauvreté et les inégalités sont des causes importantes de conflit. Traiter la pauvreté ainsi que les inégalités économiques et sociales contribue donc à minimiser les conflits. Des mesures doivent être prises pour empêcher l'éclatement de conflits armés en renforçant les institutions de gouvernance économique (y compris une forte volonté politique de lutter contre la corruption), en gérant efficacement les ressources naturelles et publiques, et en approfondissant la coopération transfrontalière visant à la résolution des conflits et la promotion de la sécurité transfrontalière.
  - ii. *Prévention des conflits* : il est essentiel de prendre des mesures visant à prévenir les conflits en renforçant la coopération transfrontalière en vue du règlement des différends et de la promotion de la sécurité transfrontalière ; en mettant en œuvre des programmes généraux de reconstruction post-conflit, notamment dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans les pays sortant de conflits par le biais de partenariats aux niveaux régional et continental ; en prenant en charge le financement national de la résolution des conflits et la stabilisation ; et en encourageant le recours aux médiateurs et aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits.
- f) Financement et partenariats pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

Au moment du Sommet des Nations Unies de septembre 2000 au cours duquel les OMD ont été adoptés, l'aide totale s'élevait à environ 60 milliards de dollars US par an. Mais en 2005, cette aide avait doublé pour atteindre environ 120 milliards de dollars US par an, et elle est restée à ce niveau depuis (Moss, 2010 : 218). En conséquence, des progrès spectaculaires ont été enregistrés dans la réalisation des OMD. Cependant, la plupart des pays d'Afrique sont en retard par rapport à tous les objectifs.

Le fait que le financement des OMD ait été discuté et formulé bien après leur ratification a eu un impact négatif sur la disponibilité de ressources suffisantes pour financer lesdits objectifs dans de nombreux pays pauvres en ressources. Par conséquent, l'un des enseignements qui ont été tirés des OMD est que les discussions et les négociations concernant le programme de développement pour l'après-2015 ne doivent pas être séparées du financement et du partenariat. C'est la raison pour laquelle l'Afrique a choisi « le financement et le partenariat » comme l'une des priorités clés de la PCA sur le programme de développement pour l'après-2015.

A l'heure actuelle les budgets de l'APD subissent une pression accrue qui émane d'un environnement économique mondial difficile et de lourds fardeaux fiscaux que doivent affronter plusieurs grands donateurs. Par ailleurs la récente chute des cours du pétrole et d'autres matières premières met en relief les problèmes associés à une trop grande dépendance du continent à l'égard des produits de base.

Face à ce constat, il appartient à l'ensemble des pays africains d'améliorer l'efficacité de la mobilisation des ressources internes pour le financement de l'agenda de développement post-2015. Les sources nationales notamment les recettes fiscales devront former la base de plus en plus importante d'un financement durable en Afrique. La mobilisation des ressources devra prendre en compte un autre facteur important, c'est-à-dire la perte de revenus due à la fuite illicite de capitaux. Elle comprend notamment tous les flux de capitaux transfrontaliers d'origine illicite : le trafic de drogues, la contrebande, la fraude, la corruption, la pratique des pots-de-vin, la malversation et l'évasion fiscale. Le récent rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, indique que l'Afrique a perdu entre 2000 et 2008, plus de 50 milliards de dollars US par an. Le montant de flux financiers illicites en provenance d'Afrique dépasse l'aide officielle au développement du continent qui représentait 46,1 milliards de dollars en 2012. Les conséquences négatives de ces flux financiers illicites sont entre autres, la baisse des réserves de change, l'imposition des taxes, l'annulation des flux d'investissement et l'aggravation de la pauvreté.

Il est nécessaire de prendre des mesures internationales mieux coordonnées pour s'assurer que les fonds sortant du continent africain de manière illicite ne puissent être conservés dans des paradis fiscaux, dont la plupart sont situés dans les pays donateurs.

Un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle devrait soutenir les partenariats dans la période post 2015. Le nouveau programme devrait promouvoir une architecture financière mondiale stable qui : favorise la gestion mondiale du risque économique systémique, souligne l'importance des flux financiers et des investissements, par opposition à l'aide, et promeut des systèmes multilatéraux d'échange équitables et inclusifs. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'un environnement global favorable, capable de : promouvoir des partenariats mutuellement bénéfiques garantissant la propriété, la cohérence et l'alignement de l'aide internationale sur les priorités nationales et régionales, faciliter les transferts de technologie et de compétences en tenant compte des caractéristiques spécifiques de l'Afrique, favoriser les partenariats public-privé, stimuler le commerce intra-africain, faciliter l'accès de l'Afrique aux marchés mondiaux et à un système de commerce équitable, et garantir que l'architecture de la gouvernance mondiale soit inclusive, réactive, équitable et responsable

## **Conclusion**

Les avancées de l’Afrique Centrale au titre de la réalisation des OMD se sont accélérées et des progrès ont été enregistrés sur certains objectifs. Bien qu’il soit à l’heure actuelle admis que la sous-région ne sera pas en mesure de réaliser l’ensemble des objectifs exception faits des cibles ayant trait à la scolarisation primaire, à la parité filles/garçons dans l’enseignement primaire, le rythme des progrès porte témoignage des efforts résolus des dirigeants de l’Afrique centrale.

Les inégalités toujours élevées affectent entrave la lutte contre la pauvreté en Afrique centrale. Les efforts visant à réduire la faim et la sous-alimentation sont insatisfaisants. Les indicateurs de la santé sont sources de préoccupation avec des taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile accusant encore des niveaux inacceptables. Bien que la sous-région semble avoir inversé la tendance de la prévalence du VIH/sida, les niveaux restent élevés. L’accès à un assainissement et à un approvisionnement en eau améliorés demeure relativement faible en Afrique centrale, ce qui présente des risques de maladies transmises par l’eau. Les flux d’APD vers la sous région ont diminué depuis 2010 en raison de la crise économique mondiale. Dans le même temps, le montant de l’aide bailleurs de fonds restent toujours en deçà de leurs engagements. Pour compenser la diminution de l’APD, il deviendra donc toujours plus important d’accroître la mobilisation des ressources internes.

Les consultations nationales et régionales, auxquelles certains pays d’Afrique centrale ont pris part ont permis d’identifier les domaines prioritaires pour l’agenda post-2015 et ont abouti à l’adoption de la Position Commune Africaine sur l’Agenda de développement post 2015 qui a fait l’unanimité parmi les dirigeants africains, la société civile et le secteur privé.

Les Objectifs de développement durable (ODD) qui devraient orienter le débat sur le développement économique, social et environnemental au cours des quinze prochaines années sont davantage axés sur le renforcement des capacités de production et l’amélioration du rôle que doivent jouer les facteurs économiques et environnementaux, qui sont également des éléments essentiels de la « Position commune africaine sur le programme de développement pour l’après-2015 ».

Les dirigeants de la sous-région tout comme ceux du reste du continent ne devront ménager aucun efforts pour que l’Afrique obtienne ce qu’elle attend du document de l’Assemblée générale de l’ONU sur la nouvelle série d’objectifs mondiaux.

## Références bibliographiques

- Armah, B. (2013) : Transformation structurelle et diversification économique. CEA, Division de politique macroéconomique
- CEA, CUA (Commission économique pour l’Afrique, Commission de l’Union africaine) (2015) : *Flux financiers illicites*: Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d’Afrique, Addis-Abeba 1<sup>er</sup> février 2015.
- CEA, CUA, BAD, PNUD (CEA, CUA, Groupe de la Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement) (2014): *Rapport OMD 2014* : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Addis-Abeba, octobre 2014
- CUA, (2014) : Projet de position commune africaine sur le programme de développement pour l’après-2015. Addis-Abeba.
- Elhiraika, A., Aboubakar, O. et Muhammad, K. (2014) : Promoting Manufacturing To Accelerate Economic Growth And Reduce Growth Volatility In Africa. *Journal of Developing Areas*, 48(2), pp. 1-20.
- Groupe de travail des Nations Unies sur le Programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015 (2012): *Réaliser l’avenir que nous voulons pour tous*: Rapport au Secrétaire général, New York, juin 2012
- OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques) (2015) : Official development assistance: website: <http://data.oecd.org/oda/net-oda.htm>, accessed on 16 February 2015
- Mobarak, A.M. (2005): Democracy, Volatility, and Economic Development. *Review of Economics and Statistics*, 87, pp. 348–61.
- Moore, W. et Walkes, C. (2010): Does Industrial Concentration Impact on the Relationship between Policies and Volatility? *International Review of Applied Economics*, 24, pp. 179–202.
- Moss, Todd (2010): What Next for the Millennium Development Goals? *Global Policy Volume 1, Issue 2*. Center for Global Development, Washington, D.C.
- République du Cameroun (2013): Rapport des consultations nationales pour l’Agenda post 2015 au Cameroun, Yaoundé, août 2013

## Annexe I : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	
Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
<b>Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) <sup>1</sup> 1.2 Indice d'écart de la pauvreté 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,12 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	
Cible 2A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 3A: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national
<b>Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
Cible 4A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2 Taux de mortalité infantile 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</b>	
Cible 5A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3 Taux de contraception 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5 Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
<b>Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
Cible 6A: D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6B: D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 6C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation



<b>Objectif 7: Assurer un environnement durable</b>	
Cible 7A: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion de zones forestières 7.2 Emissions de CO <sub>2</sub> (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone 7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées 7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7B: Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	
Cible 7C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis <sup>ii</sup>
<b>Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	
Cible 8A: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire	<i>Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petites Etats insulaires en développement</i>
Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international	<b>Aide publique au développement (APD)</b>
Cible 8B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés	8.1 Montant net de l'ADP totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) 8.2 Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 8.3 Proportion de l'ADP bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée 8.4 ADP reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut 8.5 ADP reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut
Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	<b>Accès aux marchés</b>
Cible 8C: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale)	8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits 8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement 8.8 Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut 8.9 Proportion de l'ADP allouée au renforcement des capacités commerciales
Cible 8D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	<b>Viabilité de la dette</b>
Cible 8E: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) 8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) 8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
Cible 8F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement 8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants 8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants 8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

Les objectifs du Millénaire pour le développement, et les cibles correspondantes, sont tirées de la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par les dirigeants de 189 pays, dont 147 Chefs d'Etat et de gouvernement (<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>), et d'un autre accord auquel sont parvenus les Etats membres lors du Sommet Mondial de 2005 (Résolution adoptée par l'Assemblée Générale - A/RES/60/1, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus à « créer - au niveau tant national que mondial - un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

## Annexe II : Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population adulte (15-49 ans)

Population âgée de 15 à 49 ans vivant avec le VIH, pourcentage  
Dernière mise à jour: 15 janv. 2015

Pays	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Angola	0,20 <sup>2</sup>	0,40 <sup>2</sup>	0,50 <sup>2</sup>	0,70 <sup>2</sup>	0,90 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>	1,30 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,60 <sup>2</sup>	1,70 <sup>2</sup>	1,70 <sup>2</sup>	1,80 <sup>2</sup>	1,80 <sup>2</sup>	1,90 <sup>2</sup>	1,90 <sup>2</sup>	1,90 <sup>2</sup>	1,90 <sup>2</sup>	2,00 <sup>2</sup>	2,00 <sup>2</sup>	2,10 <sup>2</sup>	2,20 <sup>2</sup>	2,20 <sup>2</sup>	2,30 <sup>2</sup>	2,40 <sup>2</sup>
Burundi	0,30 <sup>2</sup>	0,40 <sup>2</sup>	0,50 <sup>2</sup>	0,70 <sup>2</sup>	0,90 <sup>2</sup>	1,20 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,80 <sup>2</sup>	2,00 <sup>2</sup>	2,20 <sup>2</sup>	2,40 <sup>2</sup>	2,50 <sup>2</sup>	2,50 <sup>2</sup>	2,40 <sup>2</sup>	2,30 <sup>2</sup>	2,10 <sup>2</sup>	2,00 <sup>2</sup>	1,80 <sup>2</sup>	1,60 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,30 <sup>2</sup>	1,20 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>	1,00 <sup>2</sup>
Cameroun	1,30 <sup>2</sup>	1,70 <sup>2</sup>	2,00 <sup>2</sup>	2,50 <sup>2</sup>	3,00 <sup>2</sup>	3,40 <sup>2</sup>	3,90 <sup>2</sup>	4,30 <sup>2</sup>	4,60 <sup>2</sup>	4,90 <sup>2</sup>	5,10 <sup>2</sup>	5,30 <sup>2</sup>	5,30 <sup>2</sup>	5,30 <sup>2</sup>	5,30 <sup>2</sup>	5,20 <sup>2</sup>	5,10 <sup>2</sup>	5,00 <sup>2</sup>	4,90 <sup>2</sup>	4,80 <sup>2</sup>	4,70 <sup>2</sup>	4,50 <sup>2</sup>	4,40 <sup>2</sup>	4,30 <sup>2</sup>
Congo	4,40 <sup>2</sup>	4,90 <sup>2</sup>	5,20 <sup>2</sup>	5,50 <sup>2</sup>	5,70 <sup>2</sup>	5,80 <sup>2</sup>	5,80 <sup>2</sup>	5,70 <sup>2</sup>	5,60 <sup>2</sup>	5,40 <sup>2</sup>	5,20 <sup>2</sup>	5,00 <sup>2</sup>	4,70 <sup>2</sup>	4,40 <sup>2</sup>	4,20 <sup>2</sup>	3,90 <sup>2</sup>	3,70 <sup>2</sup>	3,40 <sup>2</sup>	3,20 <sup>2</sup>	3,10 <sup>2</sup>	2,90 <sup>2</sup>	2,80 <sup>2</sup>	2,60 <sup>2</sup>	2,50 <sup>2</sup>
Gabon	0,80 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,80 <sup>2</sup>	2,30 <sup>2</sup>	2,80 <sup>2</sup>	3,40 <sup>2</sup>	4,00 <sup>2</sup>	4,50 <sup>2</sup>	5,00 <sup>2</sup>	5,40 <sup>2</sup>	5,70 <sup>2</sup>	5,90 <sup>2</sup>	6,00 <sup>2</sup>	5,90 <sup>2</sup>	5,80 <sup>2</sup>	5,60 <sup>2</sup>	5,40 <sup>2</sup>	5,10 <sup>2</sup>	4,90 <sup>2</sup>	4,60 <sup>2</sup>	4,30 <sup>2</sup>	4,10 <sup>2</sup>	3,90 <sup>2</sup>
Guinée équatoriale																								
République centrafricaine	3,60 <sup>2</sup>	4,40 <sup>2</sup>	5,20 <sup>2</sup>	6,00 <sup>2</sup>	6,80 <sup>2</sup>	7,60 <sup>2</sup>	8,10 <sup>2</sup>	8,60 <sup>2</sup>	8,90 <sup>2</sup>	9,00 <sup>2</sup>	8,90 <sup>2</sup>	8,70 <sup>2</sup>	8,30 <sup>2</sup>	7,80 <sup>2</sup>	7,30 <sup>2</sup>	6,80 <sup>2</sup>	6,20 <sup>2</sup>	5,70 <sup>2</sup>	5,30 <sup>2</sup>	4,90 <sup>2</sup>	4,60 <sup>2</sup>	4,30 <sup>2</sup>	4,10 <sup>2</sup>	3,80 <sup>2</sup>
République démocratique du Congo	1,30 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,30 <sup>2</sup>	1,30 <sup>2</sup>	1,20 <sup>2</sup>	1,20 <sup>2</sup>	1,20 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>
Sao Tomé-et-Principe	0,10 <sup>2</sup>	0,10 <sup>2</sup>	0,20 <sup>2</sup>	0,20 <sup>2</sup>	0,30 <sup>2</sup>	0,40 <sup>2</sup>	0,50 <sup>2</sup>	0,70 <sup>2</sup>	0,80 <sup>2</sup>	1,00 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>	1,30 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,50 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,30 <sup>2</sup>	1,20 <sup>2</sup>	1,10 <sup>2</sup>	1,00 <sup>2</sup>	0,80 <sup>2</sup>	0,70 <sup>2</sup>	0,60 <sup>2</sup>
Tchad	1,30 <sup>2</sup>	1,40 <sup>2</sup>	1,60 <sup>2</sup>	1,80 <sup>2</sup>	2,00 <sup>2</sup>	2,30 <sup>2</sup>	2,50 <sup>2</sup>	2,70 <sup>2</sup>	3,00 <sup>2</sup>	3,20 <sup>2</sup>	3,40 <sup>2</sup>	3,50 <sup>2</sup>	3,60 <sup>2</sup>	3,70 <sup>2</sup>	3,70 <sup>2</sup>	3,60 <sup>2</sup>	3,50 <sup>2</sup>	3,40 <sup>2</sup>	3,30 <sup>2</sup>	3,10 <sup>2</sup>	3,00 <sup>2</sup>	2,80 <sup>2</sup>	2,70 <sup>2</sup>	2,50 <sup>2</sup>

Source : *Division Statistique des Nations Unies, janvier 2014*

<sup>i</sup> Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

<sup>ii</sup> La proportion effective d'habitants vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); d) habitations faites de matériaux non durables.